# Fiche individuelle mercredi ALSH maternel

2018/2019

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur

### LES OUTILS DE COMMUNICATION

### Le site internet de la ville :

http://www.velizy-villacoublay.fr/

Vous y trouverez toutes les informations de la ville, dont celles relatives aux temps périscolaires.

# Le portail famille :

https://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/espace-citoyens/

Vous pourrez y gérer certaines activités de votre enfant et payer en ligne les prestations utilisées.

### **CONTACTER LA DIRECTION DE l'EDUCATION**

01 34 58 50 00

<u>Pour tout sujet relatif aux temps scolaires et périscolaires :</u>

education@velizy-villacoublay.fr

# Pour votre quotient familial:

quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr

ᆵ	Nom de l'enfantPrénom de l'enfant									
L'enfant	Eco	le fréquentée :		Niveau scolaire :						
	Dat	e de naissance			Sexe : □ M □ F					
	0					2				
Composition du foyer	Non	n et prénom								
	Adr	esse								
	Code postal et Ville									
	Téléphone mobile									
	Ema	ail								
	En ca	<b>is de séparation</b> , in	diquer en <b>②</b> le nom du	u conjo	oint et	en <b>3</b> les inf	ormations re	latives au 2 <sup>ème</sup> responsable	légal	
		Nom:			Prénom :					
	8	Adresse :	Adresse :			CP Ville :				
		Téléphone mobile :				Email:				
	En	cas de séparation o	u de divorce, fournir la	gement et pr	éciser :					
	⇒ Autorité parentale ☐ conjoir			njointe	te 🔲 à la mère 🔲 au père			☐ au père		
				•		☐ chez la mère		·		
	Type de journée					Type de journée				
	Journée complète de 7h30 à 18h30					Matin avec repas de 7h30 à 13h00				
Inscriptions	Journée complète sans repas (PAI alimentaire)  de 7h30 à 18h30					Après-midi avec repas de 12h00 à 18h30				
	Matin sans repas de 7h30 à 11h30					Après-midi sans repas de 13h00 à 18h30				
		Le	es Accueils de Loisirs : le	n période scolaire (hors jours fériés)						
	École maternelle fréquentée -> Structure d'accueil					École maternelle fréquentée -> Structure d'accueil				
	☐ Buisson, Rabourdin ou Jean Macé → ALSH Villag				illage	☐ Mermoz → ALSH Mermoz				
	☐ Exelmans ou René Dorme → ALSH René Dorm			orme	☐ Mozart → ALSH Mozart					
	☐ Fronval → ALSH Fronval									

# Personnes autorisées à venir chercher mon enfant et à prévenir en cas d'urgence :

La Direction de l'Éducation vous invite à indiquer au moins une personne en cas de besoin exceptionnel. Les personnes autorisées doivent être munies d'une pièce d'identité et être âgées de + de 16 ans. Si votre enfant doit être récupéré par un jeune de moins de 16 ans, il convient alors de compléter l'autorisation parentale disponible sur le site internet de la Ville.

No	om et Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Autorisé(e) à venir chercher	À prévenir en cas d'urgence		
Renseignements sanitaires :							
Allergie: ☐ Non ☐ Oui → Dans ce cas merci de préciser: ☐ Asthmatiforme ☐ Médicamenteuse ☐ Alimentaire							
NB : si coché oui, le signalement d'allergie doit faire obligatoirement l'objet d'une demande de protocole PAI au CMS de Plaisir (cf. protocole PAI)							
Informations : ☐ Port de lunettes ☐ Port de Yoyo ☐ Handicap (merci de contacter la Direction de l'Education)							
Autre (précisez) :							
Santé: Joindre une photocopie du carnet de vaccinations à jour							
Autorisation de Prise de vue: Dans le cadre des activités proposées par la Ville sur les temps périscolaires, votre enfant est susceptible d'être filmé ou pris en photo à des fins de publications exclusivement réservées aux supports de communication municipaux (site internet de la ville, journal municipal, expositions dans les structures), et aux partenaires de la Ville (ex: Animation « Hôpital des nounours », Permis internet en partenariat avec la Police Nationale, associations intervenantes sur les temps périscolaires, etc.). Ces prises de vue, qui sont réalisées par groupe, ont pour objectif de mettre en valeur les activités réalisées par les enfants. Aucun enfant ne sera photographié ou filmé individuellement. Son image ne pourra être sortie du contexte ou utilisée à des fins commerciales. Par ailleurs et pour votre information, la prise en compte des interdictions de prises de vue lors des évènements pose des difficultés. En effet, les enfants concernés doivent être extraits du groupe à ces instants. Il est à noter que cette situation peut être mal-vécue par ces derniers.   — j'autorise — mon enfant à être photographié et/ou filmé dans le cadre précité et reconnais avoir pris connaissance du message d'information ci-dessus.							

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer :
  - o toute modification d'inscription par courrier ou mail au directeur périscolaire de l'école ;
  - o toute modification et changement de coordonnées (adresse, téléphone, courriel) à la Direction de l'Éducation, au directeur périscolaire de l'école ou sur le portail famille.
- J'ai conscience qu'en situation d'impayés et sans volonté de ma part de régulariser ma dette, mon enfant ne sera plus accepté aux accueils périscolaires, extrascolaires et en séjour de vacances.
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires et de restauration de la Ville de Vélizy-Villacoublay, en avoir compris le sens et m'engage à en respecter strictement et intégralement les termes.
- J'atteste avoir évoqué ce règlement intérieur avec mon enfant et m'être assuré qu'il en comprenait le sens (paragraphe 6 – Page 13). Le règlement intérieur est en téléchargement sur le site Internet de la ville.

Date et signature de la mère		Date et signature du père
	et/ou	

Date de réception par la Direction de l'Éducation

Fiche à retourner à la Direction de l'Éducation jusqu'au 13 juillet 2018